

**DÉCISIONS** de la 4<sup>e</sup> Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSDM de  
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal  
tenue le mardi 22 mars 2016  
à 10 h 00 au secrétariat de l'Alliance et à 17 h 00 au Théâtre Saint-Denis de Montréal

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 04.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.1516.005 :
1. Mot de bienvenue
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption d'un procès-verbal
  4. Négociation nationale / Entente de principe
  5. Calendrier scolaire 2016-2017 / Modification à la convention collective

#### **ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL**

- 04.02** Que le procès-verbal de la 3<sup>e</sup> Assemblée d'unité de négociation CSDM, tenue le 14 janvier 2016, soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 29 mars 2016, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

#### **NÉGOCIATION NATIONALE / ENTENTE DE PRINCIPE**

- 04.03** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM accepte l'entente de principe sur la négociation sectorielle et intersectorielle, intervenue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), présentée au document AGC.1516.008.

#### **CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 / MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE**

- 04.04** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSDM accepte la proposition décrite au document AGC.1516.009 qui aura pour effet de modifier les articles 8-4.02, 11-10.03 et 13-10.04 de l'entente locale pour l'année 2016-2017, selon les paramètres identifiés.

